

PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Le **programme des dépenses en immobilisation** par un organisme municipal vise à fournir un **outil de planification des investissements** compte tenu de ses priorités de développement et des ressources financières disponibles. Il s'agit d'une **intention du Conseil municipal** pour répondre aux **besoins connus de la municipalité**. Ce plan est modifiable, des projets pouvant être **devancés, retardés** ou **annulés**, selon l'obtention ou l'absence de subventions, les délais supplémentaires pour les rapports des professionnels ou d'autres éléments extérieurs à la Municipalité.

NO	TITRE	2026	2027	2028	Sources de financement :		
					fonds généraux	subventions	autres
A	Mise à niveau obligatoire - Église	10 500 \$			100 %	0 %	0 %
B	Amélioration - Église	10 500 \$			100 %	0 %	0 %
C	Agrandissement et maintien de la mairie	21 995 \$	2 500 000 \$		0 %	60 %	40 %
D	Véhicules et équipements pour les travaux publics	44 095 \$	110 000 \$		30 %	0 %	70 %
E	Équipements requis pour les égouts	32 550 \$			100 %	0 %	0 %
F	Équipements requis pour l'aqueduc	59 850 \$			100 %	0 %	0 %
G	Amélioration de l'usine d'eau potable			7 500 000 \$	0 %	60 %	40 %
H	Amélioration des parcs	89 750 \$	35 000 \$		100 %	0 %	0 %
I	Nouveau Chalet des loisirs			6 000 000 \$	0 %	50 %	50 %
Total		269 240 \$	2 645 000 \$	13 500 000 \$	238 150 \$	11 100 000 \$	5 076 090 \$

*Vous retrouverez davantage de détails sur la nature des travaux à effectuer, en consultant le site Internet de la municipalité.

Le **projet A** consiste à effectuer des travaux exigés par l'assureur.

Le **projet B** consiste à l'ajout de climatisation à la Salle Esther-Blondin au bénéfice des utilisateurs et notamment le camp de jour, dans un contexte de canicules en augmentation face aux changements climatiques.

Le **projet C** consiste au projet de travaux mineurs d'ajustements puis d'agrandissement de la mairie actuel afin de répondre aux problématiques de bureaux et de locaux insuffisants actuellement.

Le **projet D** consiste à l'acquisition d'un nouveau véhicule en 2027 et différents équipements en 2026 pour faciliter les opérations et réduire les besoins de sous-traitance.

Les **projets E et F**, sont l'acquisitions de différents équipements pour conformer ou améliorer les méthodes de travail et réduire les actions humaines requises.

Le **projet G** est l'amélioration de l'usine d'eau potable desservant le secteur du village afin de répondre aux besoins actuels et futurs, et améliorer la qualité de traitement de l'eau.

Le **projet H** est le regroupement de différents mobiliers permanents pour les parcs et les événements, afin de bonifier les services à la population tout en réduisant les frais et le temps requis pour l'entretien et le maintien des services pour les années futures.

Le **projet I**, est la construction d'un nouveau chalet des loisirs en concordance avec le plan directeur du parc établi, nous attendons l'octroi d'une subvention significative pour la réalisation de ce projet, ce qui explique le report depuis la dernière planification.

BUDGET ET TAXATION 2026

Un budget équilibré à 7 776 495 \$ a été adopté, en augmentation de 4,7 % en comparaison de 2026. Les frais des ententes de services sur lesquels nous avons peu ou pas d'influence (Police, incendie, MRC) représentent 107 805 \$ sur environ 365 000 \$ (4,7 %) d'augmentation du budget. L'autre portion de l'augmentation est liée aux choix faits afin de bien positionner la municipalité pour les besoins d'aujourd'hui et de demain, notamment en ce qui concerne la planification du territoire et de nos actifs.

Ce budget comporte 289 240 \$ en investissement dans nos équipements et nos bâtiments. Un montant de 432 593 \$ sera prélevé de nos surplus accumulés afin de couvrir ces investissements et une portion des frais de fonctionnement afin de limiter l'augmentation des comptes de taxes. Nos surplus restant dans les seuils recommandés à environ 25 % de notre budget annuel. Nous vous invitons à regarder le détail de nos investissements à la page suivante avec le plan triennal des immobilisations.

Le taux de taxation pour la réserve foncière reste inchangé à 0,02 \$/100 \$ d'évaluation, nous permettant de prévoir les fonds requis pour les travaux futurs et éviter des augmentations ponctuelles des comptes de taxes lors de la réalisation des projets routiers. Le taux de taxation générale augmente de 0,02 \$/100 \$ d'évaluation passant à 0,48 \$/100 \$ d'évaluation soit légèrement plus que l'inflation afin de couvrir les dépenses pour assurer le bon fonctionnement de la municipalité.

Les taxes de services, pour les utilisateurs évolueront ainsi afin de représenter les coûts réels payables :

	Taux 2025	Taux 2026	Variation
Collecte des matières résiduelles – par logement*	175 \$	180 \$	+5 \$
Égout – par logement*	250 \$	250 \$	inchangé
Aqueduc – par logement*	230 \$	235 \$	+5 \$
Réserve financière pour les travaux d'infrastructures – par 100\$ d'évaluation	0,02 \$	0,02 \$	inchangé

Taux de taxation de base – par 100\$ d'évaluation	0,46 \$	0,48 \$	+0,02 \$
---	---------	---------	----------

*Des taux différenciés sont applicables lorsque l'usage n'est pas strictement résidentiel.

*Consultez le site Internet de la municipalité pour le détail des taxes générales et de services ainsi que connaître la répartition des dépenses selon leur nature.